



A Monsieur le Prefet du Cantal --

Monsieur le Prefet.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
renouveler, pour une année, mon mandat n° ~~476~~⁶⁹.

Je dis n° 69.

7/22 1932

Veuillez agréer, Monsieur le Prefet
l'expression de mes sentiments les plus
distingués

Veuillez agréer l'avis favorable.
Maire de Maur, le 24 octobre 1932

Le Maire,

Miquel

Laborie, C^{no} de Saint-Santin
par Maur - Cantal

Caperey

Secrétaire G^{no} du Conseil du
Credat foncier de France





A Monsieur le Prefet du Cantal

Monsieur le Prefet

J'ai l'honneur de vous demander
de bien vouloir renseveler mon permis
N° 11.444.



Veuillez agréer, Monsieur le Prefet,
l'assurance de ma consideration
distinguee

Favorable vu pour legalisation et avis
Saint-Santin de Mours, le 24 octobre 1932
Le Maire,

B. Laperque

Biquel

Vous certifierai maubala

Laperque



Prorogations de Validité

du 16 octobre 1921
au 11 octobre 1922

Emplacement du Timbre mobile spécial	du au
Emplacement du Timbre mobile spécial	du au
Emplacement du Timbre mobile spécial	du au



Département
d'Alcantal

N° du Registre: 69

Le présent PASSEPORT
valable pour UN AN
à partir du 11 octobre 1920
a été délivré
à M. Laperque Noë Justin
Charles Henri, né le 11 février
1862 à St Gaudens (Hte Garonne)

PASSEPORT - REPUBLIQUE FRANÇAISE - PASSEPORT

Prorogations de Validité

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT 20 Francs	du 1 ^{er} Octobre 1931
RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT 20 Francs	au 1 ^{er} Octobre 1932
Emplacement du Timbre mobile spécial	du
Emplacement du Timbre mobile spécial	au

PASSEPORT - REPUBLIQUE FRANÇAISE - PASSEPORT

PASSEPORT - REPUBLIQUE FRANÇAISE - PASSEPORT

Département
d. **PREFECTURE DE POLICE**

N.º du Registre: 11111

Le présent PASSEPORT

valable pour UN AN
Hollande, Luxembourg, Belgique
à partir du 1^{er} Mars 1929

a été délivré

à Madame Laperque
née Esphenan Marie Berthe
nationalité française

3

Profession: *St.*
né à *Agen*
21 Juin 1866
domicilié à *Paris*
63 bis rue de Valenciennes
département d
qui, en compagnie de
se rend à *l'étranger*
le visa français est
nécessaire pour la
Syria et le Liban

Fait à *Paris*
le *18 MAR 1929*
Mil neuf cent
LE PREFET DE POLICE
Jean Lapeyrou
Signature du porteur:
B. Lapeyrou